

### IDENTIFICATION

**Section :** CAP

**Intitulé de l'UE :** Usage éducatif des Technologies de l'Information et la Communication pour l'Enseignement – TICE

**Code de référence :** 9810 21 U36 D1

**Nombre de périodes :** 40

**Nombre de crédits ECTS :** 5

### DESCRIPTION

**Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :**

**1) Titre(s) exigé(s) par la législation de l'enseignement**

Source : Décret du 11-04-14 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (et ses modifications).

La réglementation impose à l'étudiant de détenir :

- soit un titre qui, selon la législation en vigueur, lui permet d'accéder à une fonction de recrutement dans l'enseignement ;
- soit une attestation d'occupation d'une fonction rémunérée dans l'enseignement.

## **2) Capacités préalables requises**

**Outre le(s) titre(s) exigé(s) par la législation de l'enseignement, l'apprenant devra se prévaloir des capacités préalables requises :**

*Dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, au travers d'un rapport écrit, en observant les règles d'usage de la langue française,*

- relever et décrire des éléments significatifs :
  - du fonctionnement d'une institution scolaire,
  - du travail préparatoire de l'enseignant,
  - des élèves,
  - des méthodologies utilisées pour atteindre les acquis d'apprentissage ;
- identifier des points forts et des moments critiques de séquences didactiques données ou observées et motiver ses choix ;
- identifier des compétences nécessaires pour exercer le métier ;
- d'explicitier en quoi ses observations ou pratiques de terrain ont influencé sa représentation du métier d'enseignant.

*Dans une discipline en relation avec le titre de l'étudiant, pour un niveau et un type d'enseignement, à l'exclusion de l'enseignement supérieur, auxquels il a accès, dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle,*

- *en tenant compte des programmes ou référentiels et du groupe-classe,*
- *en ayant recours aux ressources matérielles, technologiques et bibliographiques nécessaires,*
- *en respectant les règles d'usage de la langue française,*
- de préparer des activités d'enseignement et d'apprentissage et de mettre en œuvre des séquences favorisant un apprentissage motivant, signifiant et efficace, comprenant :
  - la formulation des objectifs, compétences, acquis d'apprentissage,
  - la description, le déroulement des activités d'enseignement et d'apprentissage,
  - les différentes évaluations (y compris les grilles d'évaluation et de pondération),
  - le document-élève et/ou la synthèse matière ;

- d'expliciter et de justifier ses choix didactiques et méthodologiques en référence :
  - aux théories qui les sous-tendent,
  - aux documents de référence officiels ;
- d'analyser des activités d'enseignement et d'apprentissage du point de vue de la didactique, de la méthodologie, du relationnel et des stratégies des apprenants.

*A partir de situations liées à l'enseignement et à l'apprentissage, dans le respect de la déontologie de l'éthique professionnelle : en utilisant le vocabulaire psychopédagogique adapté,*

- repérer des facteurs favorisant l'apprentissage et des dispositifs d'enseignement adaptés aux acquis d'apprentissage et aux apprenants ;
- repérer des difficultés d'apprentissage liées à des caractéristiques psychologiques des apprenants, à des indices de besoins spécifiques ou de troubles d'apprentissage ou psychologiques ;
- proposer des pistes d'amélioration qui contribuent à rendre les situations d'apprentissage et d'enseignement significatives et efficaces ;
- proposer une évaluation cohérente par rapport aux acquis d'apprentissage visés ;
- relier ses réponses à des fondements scientifiques pertinents par rapport aux situations.

Titres pouvant en tenir lieu :

Attestations de réussite des 3 unités d'enseignement suivantes :

- « CAP : Stage d'immersion professionnelle » - code 9810 24 U36 D1
- « CAP : Didactique des disciplines » - code 9810 17 U36 D3
- « CAP : Psychopédagogie et méthodologie générale » - code 9810 16 U36 D3

**Finalités particulières :**

Cette unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'utiliser et d'exploiter les TICE pour faciliter l'apprentissage, pour remédier aux difficultés d'apprentissage et pour promouvoir les relations, les échanges entre apprenants et parties prenantes.

**Contenu du cours :**

Le cours aborde des notions théoriques et pratiques qui, à l'issue de l'UE, permettront à l'étudiant :

- d'expliciter les enjeux de l'intégration des TICE dans l'apprentissage en fonction de l'évolution du contexte et du profil des apprenants et le rôle de l'enseignant par rapport à cette évolution ;
- de rechercher et d'utiliser des ressources en ligne tout en respectant les aspects légaux ;
- de choisir et d'utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les apprenants et les usagers du système éducatif en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion dans le cadre d'une communication synchrone ou asynchrone ;
- d'identifier les types de situations d'enseignement et d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE et la plus-value que cette utilisation apporte ;
- de produire, traiter, exploiter et diffuser, dans le cadre d'un apprentissage, des documents numériques qui combinent des données de natures différentes (texte, donnée chiffrée, image, vidéo, ...) en veillant à leur accessibilité et à leur interopérabilité et en utilisant des logiciels de production de documents d'usage courant ;
- d'utiliser à des fins didactiques, des outils technologiques et des supports multimédias existants, en les adaptant aux objectifs visés.

**Bibliographie :**

Quelques ouvrages intéressants.

- BUTSTRAEN, C., *Internet, mes parents, mes profs et moi. Apprendre à surfer responsable*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Education, 2014, 200 p.
- CRISTOL, D., *Former, se former et apprendre à l'ère numérique. Le social learning*, Issy-les-Moulineaux, ESF éditeur, 2014, 224 p.
- CRISTOL, D., *Apprendre à l'ère de l'Intelligence Artificielle. Révolution, Défis, Opportunités*, Paris, ESF Sciences Humaines, 2024, 144 p.
- Service public de Wallonie, *Ecole Numérique en actions*, Jambes, Isabelle Quoilin (éditeur responsable), 2016, 176 p.

**PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)**

Delannay Laurence

**METHODOLOGIE**

Les méthodologies utilisées sont diverses et adaptées aux notions abordées (behaviorisme, démonstration, constructivisme, socioconstructivisme).  
La pratique a une place très importante dans le cours.

**SUPPORTS**

Notes de cours conçues et rédigées par l'enseignante.  
Tutoriels.

**MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE**

**Modes d'évaluation :**

Travail (écrit + pratique) permettant d'évaluer le degré d'intégration des notions abordées durant les cours.

**Acquis d'apprentissage :**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

*à partir d'une situation d'enseignement et d'apprentissage,  
dans le respect des règles d'usage de la langue française,  
en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel relevant des  
TICE,*

- d'organiser une recherche d'information dans le contexte numérique ;
- de produire, de traiter et d'exploiter un document numérique intégrant au moins deux technologies de l'information et de la communication différentes à des fins didactiques ;
- de justifier les choix opérés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé ;
- le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles ;
- le niveau d'intégration : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions ;
- le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiative démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement ;
- le niveau de discernement dans l'usage éventuel de l'Intelligence Artificielle : la capacité à utiliser, lorsque cela est pertinent, les outils d'IA de manière éthique, critique et transparente, en cohérence avec les objectifs du cours et dans le respect du Règlement d'Ordre Intérieur de l'IRAM.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- le degré de pertinence des choix posés ;
- le degré de rigueur des justifications ;
- le niveau d'exploitation des moyens et des supports utilisés.

### UTILISATION DE L'IA

L'usage des outils d'Intelligence Artificielle (IA) est autorisé dans le cadre de cette UE, conformément au Règlement d'Ordre Intérieur de l'IRAM, pour autant qu'il soit éthique, responsable et transparent.

Les outils d'IA peuvent soutenir la compréhension ou la rédaction, sans se substituer à la réflexion personnelle.

Toute utilisation doit être mentionnée explicitement (outil, type d'aide), et l'utilisateur reste responsable du contenu, de la vérification des informations et du respect des droits d'auteur.

Tout usage non conforme, notamment en cas de plagiat, de désinformation ou d'atteinte à la confidentialité, est interdit.